

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 255

présenté par  
M. Nogal

-----

**ARTICLE 30**

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« son inclusion dans le périmètre d'un établissement foncier de l'État décidée en application du présent II »,

les mots :

« une telle inclusion ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.